

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Section UMSPC Gym

Bébés Gym

La présence d'**un seul** parent est obligatoire pendant les cours et sur l'espace de pratique.

Afin d'assurer le bon déroulement des séances et la sécurité des enfants, les grands frères et grandes sœurs ne sont pas autorisés à participer ni à s'insérer dans les cours de Baby Gym. Ils doivent rester dans les gradins pendant toute la durée de la séance.

Éveils

Les cours se déroulent sans les parents. Les entraîneurs viennent récupérer les enfants en bas des escaliers dans le hall principal et les ramènent au même endroit à la fin du cours.

Pour le bon déroulement de la séance d'entraînement, les parents ne sont donc pas autorisés à accéder à la salle de gymnastique ni dans les gradins.

École de Gym

À la fin de la saison, pour les enfants qui souhaitent continuer l'année suivante, les entraîneurs peuvent proposer un essai pour intégrer une équipe de compétition.

Ados, Adultes et Groupe Compétition

Aucune présence étrangère au club n'est autorisée dans les gradins (sous peine d'exclusion du club sans remboursement). En cas d'absence prolongée et injustifiée aux entraînements, le club se réserve le droit d'en informer les parents.

Tout changement de catégorie au cours de la saison peut entraîner un réajustement de la cotisation.

Modalités de remboursement

Un remboursement partiel de la cotisation annuelle pourra être effectué (au prorata du nombre de mois écoulés) sur demande écrite adressée au Président de l'Association, et uniquement dans les cas suivants :

- Déménagement hors secteur intercommunal.
- Arrêt définitif de la gymnastique, sur présentation d'un certificat médical.

Conditions d'accès à la salle de gymnastique

L'accès à la salle est limité aux horaires d'entraînement, en présence d'un entraîneur ou d'un responsable de l'association.

Les gymnastes doivent arriver à l'heure afin de ne pas perturber le bon déroulement des séances.

Les gymnastes doivent porter une tenue conforme à la pratique de la gymnastique (justaucorps, legging près du corps, etc.). Les vêtements amples, jeans, déguisements ou tenues inadaptées sont interdits. En l'absence de tenue conforme, l'accès à la séance pourra être refusé.

La tenue du club est obligatoire lors des compétitions.

Dans la mesure du possible, les entraîneurs se tiendront à la disposition des parents à la fin de chaque cours pour répondre à leurs questions.

À la fin des cours, le club décline toute responsabilité en cas de retard des parents. Les enfants devront attendre dans les gradins, et non seuls à l'extérieur du gymnase.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans le gymnase.

Comportement et exclusions

Tout comportement inapproprié, irrespectueux ou dangereux envers les autres gymnastes, les encadrants ou les installations pourra entraîner une exclusion définitive de l'association, sans remboursement de la cotisation.

Tout manquement grave aux obligations de loyauté, de respect et de préservation de l'intérêt collectif qui doivent prévaloir au sein d'une association sportive

Le respect des règles de sécurité, des entraîneurs et des autres membres est une condition indispensable à la participation.

Organisation particulière

En cas de compétitions organisées par le club, les cours du samedi pourront être reportés ou exceptionnellement annulés. Les adhérents seront informés à l'avance.

Droits et Devoirs de l'Équipe Technique et des Entraîneurs

Afin de garantir le professionnalisme, la sécurité et la qualité de l'encadrement au sein de la section UMS PC Gym, les entraîneurs (salariés comme bénévoles) s'engagent à respecter les règles suivantes :

- **Sécurité et Responsabilité** : Les entraîneurs ont l'obligation d'arriver avant le début de la séance afin d'accueillir les élèves, et de vérifier l'état du matériel et des infrastructures (notamment les praticables et les agrès) avant toute utilisation. Ils ne doivent sous aucun prétexte laisser des mineurs seuls dans la salle ou dans les gradins à l'issue des cours.
- **Encadrement et Tenue** : L'encadrement pédagogique doit être conforme aux programmes et directives de la Fédération Française de Gymnastique (FFGym). Pendant les cours, le port de la tenue officielle du club n'est pas exigé, mais les entraîneurs doivent

obligatoirement porter une tenue de sport adaptée à l'encadrement de la gymnastique. En revanche, le port de la tenue officielle du club reste requis lors des compétitions.

- **Usage du Téléphone Portable** : L'utilisation du téléphone portable personnel est strictement interdite pendant l'encadrement des séances, à l'exception exclusive des nécessités de service suivantes : la saisie des présences des gymnastes et la diffusion de musique dans le cadre direct de l'entraînement. En dehors de ces cas ou d'une urgence grave, l'appareil doit rester rangé.
- **Éthique et Déontologie** : Les entraîneurs sont soumis à un devoir de réserve et doivent appliquer rigoureusement la charte de déontologie du club, impliquant bienveillance, intégrité et lutte active contre toutes les formes de violences.
- **Suivi Administratif** : Il est obligatoire d'effectuer un suivi rigoureux des présences à chaque cours. Tout comportement dangereux, manquement répété d'un adhérent ou absence prolongée non justifiée doit être immédiatement signalé au bureau de l'association.
- **Procédures de communication interne** :

Les entraîneurs s'engagent à respecter la voie hiérarchique définie et validée par le bureau de l'association.

Toute demande, difficulté, réclamation ou situation particulière devra être adressée en priorité au référent ou responsable désigné conformément à l'organisation mise en place par le bureau.

Les décisions d'organisation et de fonctionnement arrêtées par le bureau devront être respectées par l'ensemble des entraîneurs.

Je soussigné(e) _____ avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter sous peine d'exclusion de l'association.

Je souhaite également exprimer mon choix concernant le droit à l'image :

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas

Le club à diffuser l'image de l'adhérent (ou de l'encadrant) sur tous les supports de communication du club.

Date : _____ Signature :